

Argumentaire en faveur de la loi sur le service civil

Protection et sécurité pour la Suisse

**14
juin**

OUI

**à la révision de la loi
sur le service civil**

Blatten, 2025

Photo: VBS/DDPS - Gian-Luca Weidinger

**Ne pas affaiblir davantage
l'armée – renforcer la
protection civile**

**Des forces d'intervention
solides pour la sécurité et
les crises.**

**Plus d'équité grâce à des
règles claires pour tous.**

Contexte et objectif de la révision

Le 14 juin 2026, le peuple suisse se prononcera sur la révision de la loi sur le service civil (LSC). La nouvelle loi sur le service civil vise à appliquer de manière cohérente le principe constitutionnel selon lequel il n'y a pas de liberté de choix entre le service militaire et la protection civile d'une part, et le service civil d'autre part. Selon la Constitution fédérale suisse, le service civil est un service de remplacement. Et ce, conformément à la loi sur le service civil, pour les personnes astreintes au service militaire qui ne peuvent concilier le service militaire avec leur conscience. Il n'est pas conçu comme une alternative équivalente ou même plus attrayante au service militaire ou à la protection civile.

Dans la pratique actuelle, ce principe est de plus en plus contourné et abusé. L'examen de conscience a été supprimé, et depuis lors, des milliers de personnes quittent chaque année le service militaire pour le service civil, plus facile. Le Conseil fédéral estime donc qu'il est urgent d'agir pour ramener le service civil à son objectif initial et garantir en même temps les effectifs de l'armée et de la protection civile (organisations de protection civile).



Maggia Tal, 2024

Photo: VBS/DDPS - Dominic Wenge

Ne pas affaiblir davantage l'armée – renforcer la protection civile

La situation en matière de politique de sécurité en Europe s'est fondamentalement détériorée. La guerre en Ukraine montre qu'une capacité de défense crédible et une protection civile robuste sont l'assurance-vie de la Suisse. Or, ce fondement est actuellement sapé par un exode massif vers le service civil. Avec plus de 7'000 admissions par an – en 2025, ce chiffre est passé à 7'211 personnes –, l'armée perd chaque année l'équivalent d'environ deux brigades. Cela est en contradiction flagrante avec le concept initial de la solution de la preuve par l'acte de 2009, lorsque le Conseil fédéral tablait sur un maximum de 2'500 admissions par an.

Pour compenser ces départs, l'armée a misé sur l'aptitude différenciée. Cela a certes conduit à une augmentation du nombre de conscrits, mais ceux-ci font à leur tour défaut à la protection civile. La gestion négligente des admissions au service civil remet en question l'alimentation en personnel de nos réserves les plus importantes en matière de politique de sécurité.

La situation est particulièrement préoccupante pour la protection de la population. Les organisations de protection civile ont besoin de personnel pour protéger la population et les biens culturels en cas d'événements majeurs, de catastrophes et de conflits armés. En cas d'incident, le temps est un facteur clé. La force de la protection civile réside dans sa capacité à mobiliser un grand nombre de personnes en très peu de temps, à garantir la capacité de résistance et à soulager ainsi les organisations d'urgence. Or, actuellement, les effectifs de la protection civile ne cessent de diminuer et sont depuis des années nettement inférieurs à l'effectif théorique de 72'000 personnes. Lorsque les jeunes hommes choisissent le service civil comme alternative confortable, ils font défaut dans l'aide en cas de catastrophe. Début 2025, l'effectif réel n'était que de 57'000 membres de la protection civile. Si la tendance actuelle d'environ 4'500 nouvelles recrues par an se poursuit, l'effectif total tombera à environ 50'000 membres de la protection civile d'ici 2030.

Un OUI à la loi révisée est donc un OUI à la stabilité des effectifs de nos organes de sécurité.

Des forces d'intervention solides pour la sécurité et les crises

Une armée puissante et une protection civile efficace ne se définissent pas seulement par le nombre de personnes, mais aussi par les qualifications de leurs membres. Une faiblesse majeure de la législation actuelle est la perte disproportionnée de cadres et de spécialistes ayant suivi une formation militaire. Entre 2019 et 2022, 1'400 cadres et de nombreux spécialistes ont déjà quitté l'armée pour rejoindre le service civil, plus confortable. Rien qu'en 2023, 119 autres spécialistes, dont des chauffeurs, des cuisiniers militaires et du personnel médical, ont suivi.

Cette hémorragie de personnel laisse des vides et constitue un énorme gaspillage de ressources publiques. Rien qu'en 2021, le Conseil fédéral a estimé le coût des départs après l'école de recrues à près de 70 millions de francs provenant des impôts.

Ces investissements dans des formations spécialisées sont perdus pour la sécurité de la Suisse, car les connaissances acquises ne peuvent généralement pas être mises en pratique dans le service civil.

Dans le domaine de la protection de la population, cela entraîne un déficit qualitatif : il manque de plus en plus de spécialistes capables d'utiliser des installations techniques ou d'assumer des tâches dans les organisations de protection civile. La révision garantit que le personnel formé à grands frais reste là où il est le plus nécessaire pour la gestion des crises, protégeant ainsi les investissements dans la sécurité nationale.

Plus d'équité grâce à des règles claires pour tous

La loi sur le service civil en vigueur a conduit à une liberté de choix de fait qui porte atteinte à l'égalité devant le service militaire. Les passages tardifs sont particulièrement problématiques : plus d'un tiers des demandes ne sont déposées qu'après qu'une partie importante du service militaire a déjà été accomplie. En 2025, plus de 11 % des admissions ont eu lieu pendant l'école de recrues en cours. En raison du facteur 1,5 appliqué jusqu'à présent, ces personnes n'effectuent souvent guère plus de jours de service que les personnes effectuant uniquement leur service militaire, mais elles se soustraient à d'autres obligations telles que le tir obligatoire ou un éventuel service actif. Cela compromet gravement l'égalité de traitement de toutes les personnes astreintes au service.

La révision prévoit des mesures ciblées afin de repositionner le service civil comme une exception réservée aux véritables conflits de conscience. L'introduction d'une durée minimale de 150 jours de service civil pour tous est un élément central. En outre, le facteur 1,5 sera systématiquement appliqué aux cadres afin de réduire l'incitation à quitter le service. L'exclusion des affectations de service civil qui nécessitent des études de médecine empêche en outre l'utilisation abusive du service à des fins de planification de carrière personnelle. Ces règles claires garantissent que la preuve par l'acte soit à nouveau prise au sérieux. Le service civil reste accessible à ceux qui en ont besoin pour des raisons de conscience, mais perd sa fonction de moyen de contournement déloyal au détriment de l'armée, de la protection de la population et des organisations de protection civile.



Conclusion : protection et sécurité pour la Suisse

Un OUI à la révision de la loi sur le service civil le 14 juin est une correction nécessaire pour consolider à long terme l'architecture de sécurité de la Suisse. En cette période d'instabilité croissante, la capacité de défense et la protection de la population ne doivent pas être compromises par une érosion insidieuse des effectifs. La nouvelle loi garantit que le service civil revienne à sa vocation constitutionnelle, à savoir une exception pour les véritables conflits de conscience.

Voter OUI à ce projet, c'est s'engager en faveur d'un système de milice équitable et d'une politique de sécurité responsable. Nous mettons ainsi un terme à la perte de personnel qualifié coûteux à former et rétablissons l'équité en matière de service militaire. Ceux qui défendent la sécurité de notre pays méritent des règles claires qui ne récompensent pas les détours permettant d'échapper au service. Avec cette révision, nous assurons la base humaine de notre liberté et veillons à ce que l'armée et la protection civile restent opérationnelles à tout moment, même en temps de crise, afin de protéger efficacement la population suisse.



Saas Grund, 2024

Photo: VBS/DDPS - Dominic Wenger